

Accueil de Loisirs Sans Hébergement



“Au pays de Popette Galipette”

periscolaire@lasalvetatsuragout.fr

04.67.95.74.68 / 07.87.29.25.62



**Uniquement pendant les heures d'ouverture
Aucun message vocal ou SMS accepté
en dehors des heures d'ouverture. Merci**

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

☞ L'enfant

Fille ☐ Garçon ☐

Nom : Prénom :
Né(e) le : Age :

☞ Le responsable légal de l'enfant

Père ☐	Nom..... Prénom..... Téléphone.....
Mère ☐	Nom..... Prénom..... Téléphone.....
Tuteur ☐	Nom..... Prénom.....
Service social ☐	Nom.....

Adresse :
Adresse mail :

Profession père : **Employeur** :
Adresse et téléphone :

Profession mère : **Employeur** :
Adresse et téléphone :

☞ Affiliation au régime général de sécurité sociale

N° assurance sociale :

☐ CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie)

☐ Autres (précisez) :

☞ Affiliation à la caisse d'allocation familiale

N° allocataire :

Quotient familial :(se renseigner auprès de la CAF).

Si vous bénéficiez de l'aide aux loisirs, vous devez fournir un justificatif (reçu par mail).

Ce justificatif sera alors obligatoire dès le premier jour de présence.

☞ Recommandations utiles des parents

Est-ce que votre enfant a des allergies ?

Asthme ☐ OUI ☐ NON ☐

Alimentaires ☐ OUI ☐ NON ☐ Lesquelles :

Médicamenteuses ☐ OUI ☐ NON ☐ Lesquelles :

Autres.....

Votre enfant porte-il des lentilles, des lunettes, des prothèses dentaires, des prothèses auditives, ... Précisez :

.....
.....

☞ Divers

L'enfant est-il autorisé à se baigner ? OUI ☐ NON ☐

L'enfant sait-il nager ? OUI ☐ NON ☐

L'enfant peut-il être pris en photo ? OUI ☐ NON ☐

L'enfant est-il autorisé à partir seul ? OUI ☐ NON ☐
(si oui, faire passer une autorisation écrite)

Autorisation Parentale

Je soussigné(e)....., responsable légal de l'enfant..... autorise le Directeur de l'Accueil de Loisirs à faire soigner et à faire pratiquer les interventions chirurgicales en cas de nécessité.

Je certifie que l'enfant est apte à participer au séjour, à pratiquer les sports proposés, et qu'il n'est atteint d'aucune maladie contagieuse.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et des conditions d'inscriptions et m'engage à les respecter.

J'autorise les personnes mentionnées ci-dessous à venir le chercher en cas d'absence des parents :

Nom – Prénom	Lien de parenté	N° téléphone
.....		
.....		
.....		
.....		

Fait à....., le.....

Signature précédée de la mention « **lu et approuvé** »
Nom et Prénom du signataire

Autorisation Parentale Sortie

Je soussigné(e)....., responsable légal de l'enfant..... autorise mon fils, ma fille à participer à toutes les sorties organisées par l'A.L.S.H. que ce soit en bus, mini-bus ou à pied pour les activités extérieures.

Je donne au responsable de l'A.L.S.H. l'autorisation de prendre toute décision qu'il jugerait utile devant une éventuelle intervention médicale ou chirurgicale.

J'atteste que mon enfant est garanti par une assurance souscrite pour les accidents dont il pourrait être l'auteur et/ou la victime à l'occasion de ce(s) déplacement(s).

Fait à....., le.....

Signature précédée de la mention « **lu et approuvé** »
Nom et Prénom du signataire

Accueil de Loisirs Sans Hébergement



“Au pays de Popette Galipette”

periscolaire@lasalvetatsuragout.fr
04.67.95.74.68 / 07.87.29.25.62



**Uniquement pendant les heures d'ouverture
Aucun message vocal ou SMS accepté
en dehors des heures d'ouverture. Merci**

L'Accueil de loisirs vous proposera diverses activités sur le thème :

- de l'art plastique, des activités sportives, des activités manuelles*
- équitation, sorties, culture*
- chant, danse*

Vous pourrez prendre connaissance de ces activités sur l'emploi du temps affiché à l'entrée de la structure et sur le site web de la mairie www.lasalvetatsuragout.fr.

Ce dossier vous sera désormais remis en fin d'été. Il doit être obligatoirement complété et prendra effet dès le mois de septembre de chaque année. Il sera valable un an (tout changement de situation en cours d'année devra nous être signalé).

Il permettra à votre enfant d'accéder à l'Accueil de Loisirs sans Hébergement :

- Une semaine durant les vacances de Toussaint**
- Les deux semaines de vacances d'hiver**
- Les deux semaines de vacances de printemps**
- Les vacances d'été (Juillet et Août)**